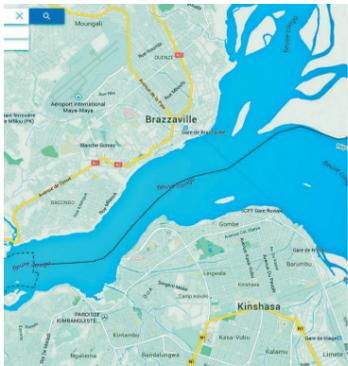


RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4196 - JEUDI 24 FÉVRIER 2022

CÉNI

La mutualisation des opérations électorales fait du chemin



Enrôlement des électeurs dans un centre de la Céni à Kinshasa.

Le président de la République a réuni autour de lui, le 22 février, le Premier ministre Sama Lukonde, quelques membres du gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante (Céni), l'Office national pour l'identification de la population et l'Institut national de la statistique.

Il s'est agi, plus concrètement, pour toutes les parties impliquées, d'harmoniser les vues au sujet de la mutualisation des opérations d'enrôlement, d'identification des électeurs et de recensement de la population en vue de lever les obstacles tendant à empêcher la matérialisation de ce projet nourri par la Céni.

Page 2

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Clôture du séminaire de vulgarisation des procédures d'exécution du budget



Quelques participants au séminaire organisé par la présidence

A l'issue de deux jours de travaux du séminaire portant sur la vulgarisation des procédures liées à l'exécution du

budget alloué à la présidence de la République, le directeur de cabinet adjoint du chef de l'État en charge de l'économie

et finances, André Wabeso, a invité chaque service de la présidence au respect strict des dispositions légales en la matière dont la loi des finances en vue d'éviter tout dépassement budgétaire.

Il a été précisé, eu égard au caractère particulier du cabinet du chef de l'État, qu'il n'est pas régi par le Code du travail mais plutôt par des textes particuliers tel que la loi n°16/03 du 15 juillet 2016 portant statut du personnel des services publics.

Page 4

TABLE RONDE SUR L'EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Débat autour de l'apport des entreprises pétrolières dans le social des communautés locales

Les ateliers préparatoires de la table ronde sur l'exploitation pétrolière prévue ce 24 février, à Muanda, dans le Kongo central, se sont déroulés en toute sérénité. Les participants à ces cogitations ont abordé des

questions cruciales portant notamment sur l'intérêt des communautés de la ville côtière de Muanda.

La responsabilité sociétale des exploitants de l'or noir dans la ville de Muanda a été mise en

exergue afin que la population puisse en tirer un réel bénéfice. Une manière d'enterrer définitivement la hache de guerre entre les exploitants pétroliers et les communautés locales.

Page 3

ACCORD-CADRE D'ADDIS-ABEBA

Une synergie d'actions transfrontalières contre les forces du mal



Félix Tshisekedi et ses pairs de la sous-région des Grands lacs.jpg

Au moins quatre chefs d'Etat africains devront prendre part au dixième Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo (RDC) et la région, prévu ce

24 février à Kinshasa. L'Accord-cadre d'Addis-Abeba prescrit, au nom de la paix et de la concorde régionale, des actions concrètes, traduites par des engagements de la RDC, des pays de la Région des Grands Lacs et de la communauté internationale.

Page 3

MUTUALISATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

La Céni et ses partenaires électoraux autour d'une table

Le président de la République a réuni autour de lui, dans son bureau de la cité de l'Union africaine, le 22 février, le Premier ministre Sama Lukonde, quelques membres du gouvernement, la Commission électorale nationale indépendante (Céni), l'Office national pour l'identification de la population (Onip) et l'Institut national de la statistique (INS).

La communication du chef de l'Etat a tourné autour de l'harmonisation des informations afin que le gouvernement de la République puisse organiser les élections dans le délai légal. Il s'est également agi de l'accompagnement des partenaires pour le recensement de la population. Concrètement, il a été question d'harmoniser les vues au sujet de la mutualisation des opérations d'enrôlement, d'identification des électeurs et de recensement de la population et, surtout, de lever les obstacles sur le projet de mutualisation de ces opérations.

Avec ces échanges, les zones d'ombre sur la tenue des élections en 2023 ont été dissipées, selon ce qu'a affirmé le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, Daniel Asele Okito, ainsi que le premier vice-président de la Céni, interrogés à cet effet. « Une très bonne réunion. Elle nous a emmenés à des échanges très importants qui ont pu aboutir à la même compréhension, surtout sur cette question de la mu-



Enrôlement des électeurs dans un centre de la Céni à Kinshasa.

tualisation, parce qu'au niveau de la Commission électorale nationale indépendante, il nous semble qu'ils avaient un peu d'inquiétudes. Après ici, les obstacles sont levés et nous pouvons continuer ensemble », a déclaré Daniel Asele Okito au sortir de

la réunion.

A noter que plusieurs compatriotes redoutent ce projet du gouvernement de mutualisation des services entre la Céni, de l'INS et de l'Onip, dans le cadre des opérations d'identification des électeurs couplées au recensement des Congolais. L'opposition, quant à elle, a exprimé clairement

sa position concernant cette mutualisation des opérations électorales. Elle est contre cette démarche qui risque de reporter les élections prévues en 2023 et prolonger le mandat de Félix Tshisekedi, alors que la Constitution le lui interdit.

La République démocratique du Congo doit organiser son quatrième cycle électoral en

2023. Mais au regard des retards déjà accumulés dans les préparatifs, plusieurs observateurs redoutent un glissement du calendrier électoral. Le gouvernement tout comme la Présidence de la République assurent que les élections auront bien lieu l'année prochaine.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,

Rédacteurs en chef délégués :

Roger Ngombé, Christian Brice Elion

Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,

Service Société : Rominique Nerplat Makaya

(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Parfait Wilfried Douniama

(chef de service), Jean Jacques Koumbemba,

Firmin Oyé

Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda

Loselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba

(cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula,

Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef

de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou

Durly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice

Mampouya, Charlem Léa Legnoki,

Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Mélaïne Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat :

Immeuble Les Palmiers (à côté de la

Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Chef d'agence : Nana Londole

Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-

donnateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa,

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Culture : Nioni Masela

Sports : Martin Enyimo

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)

Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,

Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Adjoint à la directrice : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs :

Comptabilisation des ventes, suivi des annonces

: Wilson Gakosso

Personnel et paie :

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Mildred Moukenga

Chef de service publicité :

Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,

Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila

Coordonnateur adjoint chargé du suivi des

services généraux: Jules César Olebi

Chef de section Electricité et froid: Siméon

Ntsayouolo

Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial

Mombongo

Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué

Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba,

Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.

Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

ACCORD-CADRE D'ADDIS-ABEBA

Une synergie d'actions transfrontalières contre les forces du mal

C'est depuis le début de la décennie 1990 que l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) subit, de manière récurrente, des violences armées aux causes et effets transfrontaliers. Il s'est ainsi avéré utile d'y employer une approche régionale.

Sous les auspices de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA), de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), l'Accord-cadre d'Addis-Abeba a été signé par l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République du Congo, la RDC, le Rwanda, le Soudan du Sud, la Tanzanie et la Zambie. C'est en fin 2013 que le Soudan et le Kenya ont adhéré à cet Accord portant ainsi à treize le nombre total des pays signataires.

Cet accord prescrit des actions concrètes, traduites par des engagements de la RDC, des pays de la région et de la communauté internationale. Aussi, au terme de cet accord signé le 23 février 2013, les pays des Grands Lacs prenaient l'engagement de renforcer la coopération régionale, de respecter la souveraineté et l'intégrité du ter-



Radio OkapiPh John Bompengo

ritoire voisin et de ne pas apporter de l'assistance aux groupes armés.

Trois textes, en l'occurrence l'Accord-cadre d'Addis-Abeba, la Résolution 2098 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi que l'Ordonnance présidentielle, fixent le cadre dans lequel la RDC devrait, dans des délais raisonnables, fournir les preuves des efforts qu'elle a réali-

sés pour réformer en profondeur les secteurs de la sécurité (armée, police), de l'autorité de l'État, de la décentralisation, du développement et des services sociaux de base, des institutions étatiques, des finances, de la démocratisation, etc. Des réformes à engager sont au centre des préoccupations nationales mais aussi internationales.

Le temps de tourner la page

Depuis 2013, le Conseil de sécurité, gardien des idéaux non-violents des Nations unies, persiste et signe : « *L'Accord-cadre demeure un mécanisme essentiel pour parvenir à une paix et une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région* » (Cf paragraphe 14 de la Résolu-

tion 2556 du 18 décembre 2020). Alors, jusqu'à quand la population congolaise, particulièrement celle de l'Est, continuera-t-elle de vivre la peur au ventre suite aux incertitudes dictées par des architectes des violences armées ? Jusqu'à quand cessera-t-on de parler des conflits armés en RDC et dans la région ? Il est temps de jeter les ponts entre les pays des Grands Lacs, de dépasser les différences qui divisent non sans affaiblir, de capitaliser au mieux les opportunités de s'unir non sans se soutenir, d'inventer un avenir au-delà des égos, de rapprocher les vues sur des enjeux de divers ordres, de mutualiser les efforts, de préserver les « générations futures » des désastres causés essentiellement par la méchanceté de l'homme ! L'heure est venue de cultiver le vivre ensemble dans le respect des divergences et dans l'acceptation des limites des uns et des autres.

Alain Diasso

EXPLOITATION PÉTROLIÈRE

Débat autour de l'apport des sociétés dans le social des communautés

Les ateliers préparatoires de la table ronde sur l'exploitation pétrolière, prévue pour jeudi à Muanda, dans le Kongo central, se sont déroulés en toute sérénité et ont pris fin le 23 février.

Les participants aux ateliers ont abordé des questions cruciales portant sur l'intérêt des communautés de la ville côtière de Muanda. Le 22 février, ils se sont penchés sur des questions majeures en lien avec l'éducation, la cartographie scolaire et les actions sociales des sociétés pétrolières dans le système éducatif du territoire de Muanda, le cas de l'enseignement maternel, primaire et secondaire ainsi que l'enseignement supérieur et universitaire. Ils ont également abordé les questions ayant trait à la santé, la sécurité et l'environnement.

En somme, la responsabilité sociétale des exploitants de l'or noir dans la ville de Muanda a

été mise en exergue afin que la population puisse tirer un réel bénéfice. Une manière d'enterrer définitivement la hache de guerre entre les exploitants pétroliers et les communautés locales.

Au cours de ces ateliers, il a été question pour les sociétés pétrolières de faire la démonstration de l'application des résolutions de la précédente table ronde tenue il y a douze ans. A cet effet, les communautés locales ont insisté sur le développement de la cité côtière en partant des ressources pétrolières dont elle regorge.

Les communautés locales, les sociétés pétrolières ainsi que le gouvernement ont salué cette démarche. L'initiative est donc



de pallier les divergences tant décriées ayant mis en mal les rapports entre ces opérateurs pétroliers et les communautés

locales déterminés à regarder désormais dans la même direction. Notons que la table ronde de trois jours qui s'ouvre le 24

février sera présidée par le ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu.

Blandine Lusimana

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Clôture du séminaire de vulgarisation des procédures d'exécution du budget

A l'issue de deux jours des travaux du séminaire portant sur la vulgarisation des procédures liées à l'exécution du budget alloué à la Présidence de la République, le directeur de cabinet adjoint du chef de l'État chargé de l'Economie et des Finances a remercié les experts ainsi que les participants pour la qualité de leurs interventions.

André Wabeso a invité, au cours de son discours de clôture, chaque service de la Présidence, représenté dans la salle de congrès du Palais de la nation, au respect des dispositions légales en la matière, allusion faite notamment à la loi des finances et aux différents instruments d'usage en vue d'éviter le dépassement budgétaire.

Mais un peu plus tôt pendant le déroulement des travaux, les participants ont exprimé quelques inquiétudes en rapport avec les disparités dans le traitement du personnel de la Présidence de la République, notamment dans la prise en compte du fonctionnement de certains services. C'est notamment le cas du Secrétariat général de la Présidence longtemps marginalisé dans l'affectation des fonds alloués à cette première institution du pays concernant le traitement du personnel. Les explications inspirées des éléments issus des textes légaux ont été fournies aux différents membres des divers services afin qu'ils s'imprègnent des procédures admises sur les questions financières liées au fonctionnement de la présidence.

Rappelant le caractère parti-



Quelques participants au séminaire organisé par la présidence

culier du cabinet du chef de l'État, l'assistant du directeur de cabinet chargé des questions financières, Aimé Mwanza Kalala, a précisé que cette structure n'est pas régie par le Code du travail mais plutôt par des textes particuliers que sont les ordonnances et les décisions avec, pour unique

référence, la loi n°16/03 du 15 juillet 2016 portant statut du personnel des services publics du cabinet du chef de l'État. Ce qui conduit à dire que certains traitements, y compris celui du personnel, ne seront pas les mêmes par rapport à ce qui est prévu dans le Code du travail, a-t-il expliqué.

Les interventions ayant meublé la journée de clôture le 23 février se sont articulées sur de quatre points essentiels. Il s'agit de conceptualiser le thème, examiner les conditions d'octroi des crédits, examiner l'exécution du budget 2021 jusqu'au 31 octobre, présenter le budget 2022 et,

enfin, examiner les circuits d'exécution et de dépenses. Les différents concepts ont été définis et expliqués à l'assistance, notamment l'intervention économique, la subvention, la réserve stratégique et tant d'autres, question de mieux l'affûter en vue de faciliter la compréhension.

Une précision de taille, la Présidence ne consomme pas plus de budget que d'autres institutions de l'État, comme semble l'insinuer une certaine opinion. Cette situation est mieux reflétée par l'exécution du budget alloué à la Présidence en 2020, a affirmé l'assistant du directeur de cabinet chargé des questions financières, tout en soutenant que son institution a atteint 102% du niveau d'exécution, soit 2% de dépassement, contrairement à d'autres telles que l'Assemblée nationale, le Sénat et la Primature, etc. Clôture ce séminaire des deux jours, il a remercié le directeur de cabinet du chef de l'État pour cette belle initiative de vulgarisation des procédures d'exécution du budget de la première institution du pays.

Alain Diasso

DÉTOURNEMENT DES DENIERS PUBLICS

Une action interministérielle envisagée contre les mandataires impliqués

L'option a fait l'objet d'un échange fructueux entre les ministères du Portefeuille et de la Justice. L'état semble bien se resserrer sur les mandataires compromis dans des actes de détournement. En juin dernier, le président de la République lui-même avait instruit le gouvernement de prendre des mesures conservatoires pour mettre hors d'état de nuire les auteurs de la mauvaise gouvernance.

On en sait un peu plus sur les points essentiels qui figuraient au menu des échanges entre la ministre d'État en charge du Portefeuille, Adèle Kayinda, et son homologue de la Justice, Rose Mutombo. En effet, il y a bien eu une importante séance de travail en aparté, au cours de laquelle des rapports accablants ont été déposés sur la table de la ministre de la Justice. Pour sa part, Adèle Kayinda affirme réunir des rapports qui accablent quelques mandataires à la tête des entreprises publiques, notamment la Société congolaise des transports et de ports (SCTP), la Régie de distribution d'eau, Cobil

SA et la Société nationale des hydrocarbures. Elle se dit déterminée à barrer la route à ceux qui veulent braver l'État de droit. Par ailleurs, ces rapports touchent aussi d'autres entreprises dont les noms ne sont pas cités, du moins pour le moment.

Dans sa démarche contre les présumés détournateurs, Adèle Kayinda a entrepris de suspendre certains mandataires en juillet 2021. Outre la SCTP, il y a aussi les mandataires de Congo Airways. L'objectif était de permettre à la justice congolaise de faire son travail. Sept mois après, le bilan reste assez mitigé. Il y a eu certes

des arrestations, mais on attendait bien plus. En effet, il faut, a-t-elle insisté, qu'il y ait une restitution de l'argent dérobé. C'est le cas pour les deux entreprises précitées, en l'occurrence la SCTP et Congo Airways, où les mandataires ont fait l'objet d'une arrestation sans qu'il y ait par la suite la restitution des deniers publics détournés.

Au regard de ce développement, on comprend mieux le sens de sa rencontre avec son homologue de la Justice. Il faut simplement baliser le terrain pour les actions futures. Dans la foulée, elle réaffirme sa détermination à aller jusqu'au

bout de sa démarche. Pour l'heure, les seules informations sur la teneur de la rencontre concernent bien entendu le sort des mandataires concernés et d'autres dans le collimateur. Il y a bien une lueur d'espoir. En effet, la ministre de la Justice a promis de s'imprégner des rapports transmis par le ministère du Portefeuille.

Pour rappel, l'Inspection générale des finances (IGF) a publié en son temps des conclusions très compromettantes sur la gestion des entreprises et établissements publics. Elle a fait état de la perception par les gestionnaires d'avantages exorbitants au mépris des

dispositions légales et réglementaires, de l'allocation à certaines catégories du personnel des avantages de toute nature au détriment d'autres catégories d'employés non-bénéficiaires et de la mauvaise gouvernance caractérisée par les dépenses sans pièces justificatives. A cela, l'IGF a déploré également la multiplication des marchés publics de gré à gré comme mode de passation. Tous les dossiers « sales » se retrouvent aujourd'hui sur la table de la ministre de la Justice qui promet à son tour « d'agir au moment opportun ».

Laurent Essolomwa

AFRIQUE

Les huit pays les moins chers du continent

Pour déterminer qu'il fait bon pour vivre dans un pays, il faudrait que le coût de la vie soit bas, bon marché. C'est le cas dans huit pays du continent. Les pays d'Afrique du Nord sont classés parmi les meilleurs, par ordre, la Tunisie et l'Algérie, suivies par la Gambie.

1. Tunisie

La Tunisie partage des frontières avec l'Algérie et la Libye. Tunis est la capitale. Les langues parlées sont l'arabe tunisien, le berbère et le français. Et la religion officielle est l'Islam. La Tunisie est la douzième économie d'Afrique. Sa monnaie officielle est le dinar tunisien. Le coût de la vie est de 422 dollars. En moyenne, un travailleur gagne environ 283 dollars par mois après déduction de tous les impôts.

2. Algérie

Comme la Tunisie, l'Algérie est un pays d'Afrique du Nord. En termes de superficie totale, c'est le plus grand pays d'Afrique. Les langues officielles sont l'arabe et le berbère. Ses religions sont l'islam et le christianisme. Sa monnaie est le dinar algérien. Son économie est soutenue principalement par le pétrole et le gaz. Le coût de la vie est de 431 dollars.

3. La Gambie

La Gambie est un pays relativement petit d'Afrique de l'Ouest. La langue officielle est l'anglais et la monnaie est le dalasi. L'économie dépend principalement de l'exportation de produits agricoles. Le coût de la vie en Gambie est d'environ 519 dollars. La Gambie est relativement sûre.

4. Soudan

Le Soudan est un pays d'Afrique de l'Est Nord. Les langues officielles sont l'arabe et l'anglais. La monnaie est la livre soudanaise. En 2010, l'économie soudanaise était considérée comme la dixième progressant le plus rapidement au monde. Le pays connaît actuellement des troubles civils. Il offre toujours l'un des coûts de la vie les moins chers d'Afrique.

5. Afrique du Sud

L'Afrique du Sud ou le pays arc-en-ciel abrite des personnes de différentes origines raciales (Blancs, Noirs, Indiens...). L'anglais est l'une de ses langues officielles. Le pays possède l'une des économies les plus dynamiques d'Afrique, si proche de celle du Nigeria. La monnaie officielle est le rand sud-africain. Le coût de la vie est inférieur de plus de 40 % au coût de la vie en France.

6. Mali

Le Mali, 19 millions d'habitants, est un pays d'Afrique de l'Ouest. Les langues officielles sont le français, l'arabe et le peul. Bien que considéré comme l'un des pays les plus pauvres du monde, menacé par le djihadisme, la vie coûte moins chère pour un expatrié.

7. Zambie

La Zambie est un petit pays situé en Afrique de l'Est. Sa langue officielle est l'anglais. C'est l'un des pays africains isolés à figurer sur la liste des pays les plus riches du monde si l'on tient compte de la richesse fondée sur les ressources naturelles. Le kwacha zambien est la monnaie officielle. Le coût de la vie est de 54 %, inférieur au coût de la vie aux États-Unis et 55,18 % inférieur au coût de la vie en France.

8. Madagascar

Madagascar, deuxième plus grand pays insulaire du monde, est une île autour de l'océan Indien. Les langues officielles sont le malgache et le français, et la religion dominante est le christianisme. Le produit intérieur brut par habitant est de 471 dollars, ce qui en fait l'un des pays économiquement stables d'Afrique. La monnaie est l'ariary. Le coût de la vie à Madagascar est de 60 %, inférieur au coût de la vie en France.

Noël Ndong

PROTECTION DU PERSONNEL DE SANTÉ

L'OIT et l'OMS publient un nouveau guide de promotion de la sécurité

Afin de renforcer la sécurité et la protection de ceux qui œuvrent dans le domaine de la santé, l'Organisation internationale du travail (OIT), en partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont publié le 22 février un nouveau guide sur la question.



Des programmes d'appoint capables de soutenir et de protéger les agents de santé DR

Selon les initiateurs, le guide de promotion de la sécurité a pour objectif principal d'encourager les pays à mettre sur pied des programmes d'appoint capables de soutenir et de protéger les agents de santé, en améliorant la gestion des services de santé et de la sécurité au travail, notamment dans les établissements de santé publics et privés, surtout dans les pays en développement.

« Les agents de santé doivent être protégés. Car, ils souffrent et sont exposés à beaucoup de risques, notamment les infections, les troubles musculo-squelettiques, les blessures liées à leur métier, la violence et les harcèlements au travail, l'épuisement professionnel et les allergies. Ceci, en raison du mauvais environnement de travail », a déclaré la directrice du département environnement, changement climatique et santé de l'OMS, Maria Neira. Elle a spécifié que la santé figure parmi les secteurs les plus dangereux pour travailler car, seuls quelques établissements sont arrivés à mettre en place des programmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. A titre d'illustration, environ 115 500 agents de santé sont décédés des suites de la covid-19 à cause du manque d'une politique de protection adéquate. C'est pourquoi, l'OMS et l'OIT recommandent aux Etats de mettre en œuvre des programmes durables de gestion de la santé et de la sécurité au travail pour les agents au niveau national et international et dans les établissements de santé publics et privés. Ces programmes permettront

de couvrir tous les risques professionnels infectieux, ergonomiques, physiques, chimiques et psychosociaux.

« La pandémie de covid-19 a fait payer un lourd tribut supplémentaire aux travailleurs de la santé et a exposé une dangereuse négligence de leur santé, de leur sécurité et de leur bien-être. Et, plus d'une structure sanitaire sur trois ne dispose pas de postes d'hygiène sur les lieux de soins », précise l'OMS. Elle déplore le fait que moins d'un pays sur six dans le monde a mis en place une politique nationale pour un environnement de travail sûr dans le secteur de la santé. Ainsi, la crise de la covid-19 a mis en évidence le coût de ce manque systémique de garanties pour la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs du secteur.

Réduire les accidents professionnels et les arrêts maladies

Selon l'enquête menée par les deux institutions, les absences pour maladie et l'épuisement ont exacerbé les pénuries préexistantes de travailleurs de la santé. Elles ont ainsi sapé les capacités des systèmes de santé à répondre à la demande accrue de soins et de prévention pendant la crise. C'est dans cette optique que ce nouveau guide décrit les rôles que les gouvernements, les employeurs, les travailleurs et les services de santé au travail devraient jouer dans la protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs. Il rappelle aussi l'importance de l'investissement continu

et de la formation pour maintenir les progrès dans la mise en œuvre des programmes de santé.

Appelant les gouvernements et les entreprises à veiller à ce que tous les travailleurs soient protégés contre l'exposition aux diverses maladies, la directrice du département des politiques sectorielles de l'OIT, Alette van Leur, a indiqué que les mécanismes efficaces doivent être mis en place pour assurer une collaboration continue entre les employeurs, les gestionnaires et les travailleurs de la santé, dans le but de protéger la santé et la sécurité au travail.

« Les travailleurs de la santé devraient jouir de leur droit à un travail décent, à des environnements de travail sûrs et sains et à une protection sociale pour les soins de santé, les absences pour maladie et les maladies et lésions professionnelles », a-t-elle ajouté. Elle a laissé entendre que les pays qui ont mis activement en œuvre ce genre de programmes ont enregistré une réduction des blessures et des maladies liées au travail et des absences pour maladie, ainsi que des améliorations de l'environnement de travail, de la productivité du travail et de la rétention des travailleurs de la santé.

« L'OMS et l'OIT continueront à fournir des conseils et une assistance aux pays pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de santé et de sécurité au travail pour les agents de santé », ont conclu les experts des deux organisations.

Rock Ngassakys

INTÉGRATION SOUS-RÉGIONALE

La BDEAC octroie une nouvelle enveloppe de près de deux cents milliards FCFA

La Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), à l'issue de son premier Conseil d'administration de l'année, le 21 février à Libreville, a pris de nouveaux engagements en faveur de sept projets de développement dans la sous-région, avec une enveloppe globale estimée à 189 500 000 000 FCFA.



Des responsables de la BDEAC/DR

La BDEAC accorde, parmi ses financements, une place de choix aux projets intégrateurs en vue de soutenir l'accélération de l'intégration de la sous-région. Il s'agit notamment de la construction du nouvel aéroport de Libreville, au Gabon; de la réhabilitation et de l'équipement du Chemin de fer Congo-Océan, en République du Congo, ainsi que de l'aménagement de la route Akurenam-Minang, en Guinée équatoriale. Avec ces nouveaux financements qui représentent plus

de la moitié du volume de l'ensemble des engagements de l'exercice précédent, la BDEAC porte ainsi ses interventions en faveur des projets intégrateurs à plus de 309 milliards FCFA, en dépassement des engagements pris lors de la table-ronde des bailleurs de fonds de Paris, en novembre 2020. Par ailleurs, en vue d'accompagner la diversification des économies de ses Etats membres, l'institution financière sous-régionale a également financé plusieurs

projets du secteur privé dans les domaines aussi variés tels l'agro-industrie, l'industrie, la santé pharmaceutique, la microfinance, etc. Signalons que les réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de la BDEAC se sont tenues sur convocation de Nicole Janine Lydie Roboty Epse Mbou, ministre de l'Economie et de la Relance du Gabon, présidente en exercice de ces deux organes de décision.

Lopelle Mboussa Gassia

CENTRAFRIQUE

Ouverture d'une enquête après l'arrestation de quatre militaires de l'armée française

La Centrafrique a ouvert une enquête, le 22 février, après l'arrestation la veille de quatre militaires du corps de la Légion étrangère de l'armée française opérant sous la bannière de l'ONU, a annoncé le procureur de la République.

Accusés sur les réseaux sociaux d'avoir voulu « assassiner » le président centrafricain, quatre militaires du corps de la Légion étrangère de l'armée française opérant sous la bannière de l'ONU ont été arrêtés le 21 février à l'aéroport de Bangui.

Les quatre hommes armés escortaient un général français de la force de maintien de la paix de l'ONU (Minusca) à l'aéroport, avaient assuré l'armée française et l'ONU. Ils avaient été accusés sur les réseaux sociaux d'avoir voulu « assassiner » le président centrafricain, Faustin Archange Touadéra, ce que Paris et l'ONU ont démenti. « Le parquet a décidé de l'ouverture d'une enquête régulière pour faire la lumière sur les faits », a déclaré le procureur Laurent Lengande.

« L'ambassade de France regrette vivement cet incident. Elle condamne son instrumentalisation immédiate sur certains réseaux malveillants et la désinformation grossière à laquelle elle donne lieu », a déclaré la représentation diplomatique lundi soir.

Dans un communiqué, la Minusca a « regretté cet incident et condamné vivement son instrumentalisation sur les réseaux sociaux, dans une tentative de manipulation de l'opinion publique ». « Elle rejette catégoriquement les accusations d'atteinte à la sûreté de l'État », conclut la force de maintien de la paix.

Par ailleurs, la Cour d'appel de Bangui a précisé qu'« étant entendu que la RCA est un Etat de droit, le parquet demande à tout un chacun d'observer le calme en attendant l'issue de la procédure en cours ».

Rappelons que la Minusca compte environ 15 000 militaires et policiers en République centrafricaine. Un pays en guerre civile depuis près de neuf ans.

Yvette Reine Nzaba

DIRECT

PROPOS
DIRECT
GYLDAS MAYELA

CHAQUE DIMANCHE
21H00

A SUIVRE SUR **CANAL+** CHAINE 334

INFOLINE : +242 06 600 92 99

ELECTIONS DE JUILLET 2022

Le Club 2002 PUR définit le portrait-robot de ses candidats

Le secrétariat permanent du Club 2002, Parti pour l'unité et la République (PUR), a adopté le 22 février à Brazzaville, à l'issue de sa session extraordinaire, un calendrier de travail pour la réception des listes des candidatures aux déférentes élections législatives et locales de juillet prochain.

La session extraordinaire du secrétariat permanent, élargie aux présidents départementaux du Club 2002 PUR, a permis, entre autres, aux participants de faire un aperçu sur l'organisation et la gouvernance interne du parti dans l'objectif de mieux aborder les prochaines échéances électorales. « Sans dévoiler la stratégie, il s'agit aujourd'hui de définir la méthodologie qui sera la nôtre concernant la sélection des candidats. La responsabilité du parti est engagée en ce qui concerne la composition, le choix de ceux qui vont porter ses couleurs. Nous devons choisir les meilleurs, définir ensemble leurs portraits-robots sans subjectivité », a souligné le secrétaire général du Club 2002 PUR, Juste Désiré Mondélé.

Parti de la majorité présidentielle, le Club 2002-PUR s'est également prononcé sur la concertation politique, prévue du 3 au 6 mars prochain à Owando, chef-lieu du département de la Cuvette. Cette initiative du président de la République, devenue comme un rituel républicain,



Les participants à la session extraordinaire/Adiac

visé, a rappelé le communiqué final des travaux, l'amélioration de la gouvernance électorale et la création des conditions permissives à l'organisation des élections démocratiques.

Le Club 2002 PUR s'est, par ailleurs, félicité du fait que près de 90% des recommandations formulées au cours des précédentes concertations, notamment celles liées à la gouvernance électorale, ont été déjà mises en place, à l'exception de la biométrie. Car sa mise en œuvre

est sous-jacente à la réforme du système de l'état-civil et à la réalisation complète du recensement général de la population et de l'habitat. Il a aussi déploré les réactions d'une partie de l'opposition politique qui voudrait boycotter la concertation politique d'Owando.

« Le secrétariat permanent du Club 2002 PUR en appelle au dépassement, à la priorisation de l'intérêt national afin de briser tous les murs d'incompréhensions. Ainsi, il appelle

tous les acteurs politiques à participer à la concertation politique d'Owando, pour qu'ensemble et sans méfiance, nous fassions évoluer et consolider notre démocratie de façon consensuelle. Nous le devons au peuple congolais qui a tant souffert et tant payé de nos divisions », a précisé le communiqué.

Cette session extraordinaire, la première de 2022, a été également l'occasion pour les participants de faire le point des festivités marquant le

20e anniversaire de la création du parti. « Une double décennie du savoir, de connaissance, d'apprentissage et de participation à la vie politique de notre pays. Vingt ans après, nous nous retrouvons cette fois-ci face à de nouveaux défis, un nouveau cycle électoral et un engagement de soutenir l'action politique de façon indéfectible du président Denis Sassou N'Guesso », a conclu Juste Désiré Mondélé.

Parfait Wilfried Douniama

CONCERTATION POLITIQUE

Juste Désiré Mondélé : « On ne peut pas dire qu'Owando est une étape de trop »

Le conseiller spécial en charge des questions politiques du président de la République, Juste Désiré Mondélé, au cours d'un échange avec la presse le 22 février à Brazzaville, a donné les chances de réussite de la concertation politique d'Owando, dans le département de la Cuvette.

Depuis la convocation du 3 au 6 mars de la concertation politique en prélude aux élections législatives et locales de juillet prochain, des voix s'élèvent soit pour boycotter le rendez-vous. Réagissant aux propos d'une frange de l'opposition qui a d'ores et déjà annoncé sa non-participation, Juste Désiré Mondélé l'a appelée à revenir à la raison.

« On ne peut pas dire qu'Owando est une étape de trop. Il n'y aura jamais une étape de trop concernant un dialogue ou une concertation politique. Je pense qu'il faut saisir toutes les opportunités. Nous voulons lancer un appel à tous les acteurs politiques, à ceux qui sont réticents, ceux qui à chaque concertation politique posent des préalables, de faire confiance à la République », a exhorté le conseiller spécial du président de la Répu-

blique.

Félicitant les consultations politiques organisées par le ministère de l'Administration du territoire, de la Décentralisation et du Développement local, Juste Désiré Mondélé a encouragé le gouvernement à poursuivre cette démarche afin de rallier les indécis à la cause nationale. « Nous avons l'impression qu'Owando est une première en la matière. Non ! Ce n'est pas pour la première fois qu'une concertation politique est organisée au Congo. Pourquoi Owando fait couler tant d'encre ? La concertation d'Owando, comme les précédentes, émane de la volonté du gouvernement, suivant les orientations du chef de l'Etat, visant à améliorer la gouvernance électorale. Il n'y a pas derrière la concertation politique d'Owando autre chose... », a-t-il expliqué.

Demandant au gouvernement



de pérenniser la tradition, il a rappelé que des rencontres préélectorales permettent d'anticiper d'éventuelles crises post-électorales pouvant être les causes des tragédies politiques dans certains pays. Reconnaisant le droit de l'opposition de s'interroger et de faire des propositions, Juste Désiré Mondélé pense que la concertation d'Owando sera une réussite d'autant plus que c'est le Congo qui va se retrouver. « Cela devrait être une réussite parce que les acteurs politiques congolais sont responsables, ils n'ont qu'un seul objectif : le bien-être du peuple. Nous irons aussi vers les plus réticents qui se posent des questions. Nous espérons que le ministre continuera à garder la main tendue pour que les plus sceptiques viennent nous rejoindre », a conclu le conseiller spécial.

Parfait Wilfried Douniama

INFRASTRUCTURES

Une cité moderne en construction sur l'ancien site du CNTF

Le société Moka, qui a racheté le patrimoine de l'ex-Chantier naval et des transports fluviaux (CNTF), a été installée sur le site, le 22 février, par le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala. Le projet prévoit la construction d'une cité moderne, comprenant un centre commercial, un hôtel de haut niveau et des immeubles.

Aussitôt installée sur les lieux, la société Moka a procédé par la démolition des vieilles bâtisses héritées de l'ère coloniale. Le domaine à viabiliser se trouve à côté du Trésor public, du côté du fleuve Congo. Sur cet espace de quatre hectares, trois grandes infrastructures modernes seront construites. En premier, il y sera érigé un centre commercial de haut standing, dans lequel seront vendus toutes sortes d'articles de qualité supérieure. Sur le même site, sera aussi construit un hôtel haut de gamme, dénommé la « Marina ». L'édifice à ériger repondra aux standards internationaux en la matière, avec des commodités appropriées.

Hormis ces deux édifices publics, la société Moka va aussi bâtir quatre immeubles identiques de 350 m², comprenant chacun douze étages. La société adjudicataire du marché n'a pas précisé à quoi serviront ces immeubles. A vue d'œil, ils permettront de moderniser les berges du fleuve

Congo.

Saluant le projet, le ministre d'Etat, Pierre Mabiala, a souligné que le chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso tient à la réalisation dudit projet, qui rentre dans le cadre du plan de la modernisation de la ville capitale et du Congo, tel qu'il a promis dans son projet de société : « Ensemble, poursuivons la marche ».

Il a, par ailleurs, indiqué que la construction de ces infrastructures sur les berges du majestueux deuxième fleuve au monde obéit à la vision du gouvernement de tourner la ville face au fleuve Congo.

S'adressant aux ex-agents du CNTF qui voulaient s'obstiner à déguerpir des lieux, Pierre Mabiala a été plus que ferme dans l'application légale de l'autorité de l'Etat. « Cette propriété appartient à l'Etat, il l'a déjà vendue à un investisseur. Autrefois, vous aviez obtenu du tribunal une ordonnance de référé datée du 21 mars 2017, laquelle vous maintenait



Un vieux bâtiment abritant la direction générale du CNTF en train d'être démol/Adiac

sur ces lieux. L'Etat congolais, en tant que sujet de droit, a engagé une procédure de rétractation, qu'il a du reste gagnée. Vous aviez été notifiés par voie d'huis-

sier de justice. Les délais légaux étant expirés, nous sommes venus exécuter la décision. Vous êtes donc tenus de déguerpir car l'Etat a déjà amorcé le paiement

de vos droits de licenciement... », a dit le ministre d'Etat, Pierre Mabiala aux ex-agents du CNTF venus en masse sur le site.

Firmin Oyé

ACTION SOCIALE

Le siège de Mfilou désormais fonctionnel

Le nouveau bâtiment abritant la Circonscription d'action sociale (CAS) du 7^e arrondissement Mfilou, à Brazzaville, construit sur une superficie de 372 m² environ, a été inauguré le 22 février.

Le ruban symbolique a été coupé par la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa, en présence des partenaires du gouvernement, notamment l'Agence française de développement (AFD), et les autorités du 7^e arrondissement.

La CAS de Mfilou a été construite par une société de la place grâce à un financement de l'AFD d'un coût global de 96 834 134 FCFA.

Le bâtiment est bien équipé et comprend dix bureaux, une salle informatique, une salle de réunion de vingt places, une salle de permanence de huit à dix places, deux salles d'archives, des toilettes ainsi qu'un hall d'accueil.

Le siège la CAS facilitera le déroulement des opérations de ciblage, de contrevérification, de paiement des ménages et de gestion des plaintes. La cérémonie de sa remise officielle



La coupure du ruban symbolique de la CAS Mfilou/Adiac

a été couplée au lancement des paiements des allocations aux bénéficiaires du projet Lisungi. La ministre Irène Marie Cécile Mboukou Kimbatsa a expliqué à cette occasion l'importance d'une CAS construite dans les normes du métier et les règles de l'art dans un arrondissement. A cet effet, a-t-elle indiqué, l'axe 3 de la politique nationale de l'action sociale a un prix majeur pour le renforcement de la ca-

pacité opérationnelle du ministère des Affaires sociales et de l'Action humanitaire. « Ce renforcement de capacité passe par la formation de l'homme qui est au cœur de l'action mais aussi par la mise en place des infrastructures qui offrent des conditions de travail adéquates », a-t-elle signifié.

Selon elle, l'AFD a appuyé le gouvernement congolais aux

Fonds de contrat de désengagement et de développement. Ceci, pour la mise en œuvre des transferts monétaires ciblant 3500 ménages et 1204 personnes âgées dans les zones des arrondissements Djiri, Madibou et Mfilou, dans le département de Brazzaville, ainsi que celle de Loandjili, dans le département de Pointe-Noire. Ce financement prévoyait la construction et l'équipement du siège de la CAS de Mfilou. La ministre en charge des Affaires sociales a exhorté les cadres à avoir le sens de la responsabilité et de loyauté en mettant l'accent sur la performance.

Pour sa part, prenant part à l'inauguration de ce bâtiment, l'attaché à la Coopération à l'ambassade de France au Congo, Marie Fabien, a évoqué l'apport de son pays dans le cadre du projet d'appui à la refondation de la formation au travail social et du projet d'appui à l'inclusion productive de la population vul-

néable.

Des ménages pauvres perçoivent des allocations à Mfilou

Les bénéficiaires des transferts monétaires conditionnés ont perçu des allocations dans deux guichets différents après la coupure du ruban symbolique. Ces bénéficiaires font partie des 4707 ménages dans les arrondissements de Brazzaville et Pointe-Noire pris en charge dans l'accord de financement signé par le gouvernement et l'AFD en 2015.

Le coordonnateur du projet Lisungi, Alfred Constant Kiakouama, a pour sa part expliqué les deux volets du projet : le projet Lisungi système de filets sociaux financé par l'AFD, la Banque mondiale et le gouvernement ainsi que le projet Lisungi de réponse d'urgence à la covid-19, financé par la Banque mondiale et le gouvernement.

Lydie Gisèle Oko

HYDROCARBURES

Le Congo prépare son adhésion à l'IEF

Quatre ans après avoir adhéré à l'Organisation des pays exportateurs du pétrole (Opep), le Congo veut rejoindre le prestigieux Forum international de l'énergie (IEF). Le sujet de cette adhésion a été au menu de la récente visite à Riyad, en Arabie saoudite, du ministre congolais des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua.

En marge du 12^e symposium sur les perspectives énergétiques organisé à Riyad, le ministre des Hydrocarbures, qui assure la présidence de la conférence ministérielle de l'Opep, a présenté aux partenaires le dossier d'adhésion de son pays à l'IEF. Pour cela, Bruno Jean Richard Itoua a échangé avec le prince saoudien Abdulaziz Bin Salman al-saud et les responsables du Forum.

L'IEF est une organisation intergouvernementale regroupant 70 États dont le but est de favoriser une meilleure compréhension mutuelle et une meilleure prise de conscience des intérêts énergétiques communs parmi ses membres. Il constitue le facilitateur neutre d'un dialogue

mondial sur l'énergie, ouvert, informé et continu. Ses pays membres coopèrent dans le cadre neutre du Forum afin d'assurer la sécurité énergétique.

Cette organisation est unique car ses participants n'incluent pas seulement les pays membres de l'Agence internationale de l'énergie et de l'Opep, mais aussi des principaux acteurs comme le Brésil, la Chine, l'Inde, la Russie, l'Afrique du Sud, le Mexique. Les pays membres de l'IEF représentent plus de 90% du pétrole et du gaz dans le monde, c'est pourquoi les réunions ministérielles biennales du Forum sont les plus grands rassemblements de ministres de l'Énergie au monde.



Le ministre échangeant avec les autorités saoudiennes/DR

Il faut rappeler qu'à Riyad le ministre Bruno Jean Richard Itoua a pris part à une table ronde ministérielle consacrée à la transition énergétique au cours de laquelle il a défendu la position de la République en faveur du mix

énergétique.

Les participants au 12^e symposium sur les perspectives énergétiques ont planché sur les conclusions de l'Agence internationale de l'énergie, la sécurité énergétique et la stabilité des

marchés et enfin sur la problématique de la transition énergétique, ainsi que l'état des lieux de l'évolution de la technologie en matière de protection de l'électricité verte.

Fiacre Kombo

DROITS HUMAINS

Le CAD déplore des restrictions des libertés fondamentales

Le Centre d'actions pour le développement (CAD) que dirige Trésor Nzila a présenté, le 22 février à Brazzaville, son rapport annuel dressant le bilan des droits humains au Congo.

Dans un document de 78 pages, le directeur exécutif du CAD, Trésor Nzila, a consigné des violations des droits humains. Il a rappelé que la Constitution congolaise du 25 octobre 2015, au titre II, consacre les droits et libertés des citoyens et que le Congo a aussi signé et ratifié des instruments internationaux qui protègent les droits humains.

« Il est donc de notre responsabilité d'évaluer le niveau du respect des engagements pris par nos gouvernants en matière des droits humains », a-t-il signifié. Le rapport a présenté de manière générale la situation des droits humains au Congo qui, selon le CAD, est inacceptable. Il souligne l'absence d'amélioration des besoins primaires des citoyens. Quant aux violations des droits humains dans le pays, a indiqué Trésor Nzila, celles-ci ne relèvent pas des actes ordi-



naires mais traduisent plutôt l'expression d'une doctrine violente.

« Nous avons constaté, courant l'année passée, les atteintes au

droit à la vie et en même temps documenté des cas de torture. La torture est au quotidien et notre rapport indexe la force publique. En s'abstenant d'as-

Trésor Nzila assisté de Joe Ebina Washington assister les victimes de la torture et en refusant de condamner publiquement cette pratique », a-t-il ajouté.

Le même rapport fait également

état du recours inquiétant à la détention arbitraire et aborde aussi la question de la surpopulation carcérale. « Ici, les autorités ne fournissent aucun effort pour humaniser les prisons, ce qui a pour conséquence le décès de certains détenus faute des soins », a déploré Trésor Nzila.

Il a aussi épinglé la question des libertés d'expression et de manifestation. Ces libertés, note le rapport, sont étouffées. En 2021, les quelques tentatives de manifestations ont été empêchées. Le CAD a également constaté que le covid-19 devient un prétexte pour limiter les libertés. Concluant son propos, le directeur exécutif du CAD a laissé entendre que ce rapport n'est pas une provocation mais plutôt une contribution pour faire avancer les droits humains.

Jean Jacques Koubemba

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



RÉPUBLIQUE DU CONGO

Tirer les leçons de la pandémie pour une reprise soutenue et inclusive

Abdoulaye Seck, Directeur des opérations de la Banque mondiale pour la République du Congo, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, et la République centrafricaine.

Avec l'assouplissement du couvre-feu imposé depuis presque deux ans pour limiter la propagation de la COVID-19, les Congolais retrouvent un air de normalité en ce début d'année. Alors que 2022 devrait être l'année du retour tant espéré de la croissance, il est opportun de tirer les leçons de la pandémie pour une reprise économique soutenue et inclusive.

Comme tous les pays d'Afrique et du monde, la République du Congo a été durement frappée par la pandémie de la COVID-19. Les mesures restrictives prises par les autorités pour limiter la propagation du virus ainsi que la chute des prix et de la production du pétrole, dont l'économie du pays dépend fortement, ont durement impacté les activités. Le Produit intérieur brut (PIB) de la République du Congo s'est contracté de 7,9% en 2020, et les projections tablent sur une croissance toujours négative de -1,2% en 2021.

Ces difficultés économiques se ressentent évidemment dans le quotidien des populations, et en particulier dans celui des plus vulnérables, dont les femmes et les jeunes. Près de 300.000 Congolais se sont retrouvés en situation d'extrême pauvreté en 2020, amenant le taux de pauvreté de 48,5% en 2019 à 52,5% en 2020. Ce taux de pauvreté devrait atteindre 53,3% en 2021-2023, et le PIB par habitant ne devrait revenir aux niveaux d'avant COVID-19 que d'ici 2028, même avec une croissance moyenne de 5% par an à partir de 2024.

Il faudra donc des années pour résorber les effets de la pandémie sur la population congolaise et l'économie du pays. Alors comment peut-on tenir compte des leçons tirées de la pandémie pour soutenir une relance inclusive et protéger en particulier les populations les plus vulnérables ?

Renforcer le système de santé

Dès les débuts de la pandémie, la Banque mondiale a réagi promptement pour renforcer la réponse sanitaire et les systèmes de santé. Le projet de Riposte d'Urgence contre la COVID-19 (PRUC-19), financé à hauteur de 23,3 millions de dollars, a permis de renforcer les capacités de test, de fournir des équipements médicaux et de laboratoire, et de renforcer les capacités techniques des agents de santé, des agents communautaires et des autres personnels. Le projet a également permis l'achat et la distribution de vaccins et l'appui à la campagne de sensibilisation des communautés.

Par ailleurs, le projet de Renforcement du Système de Santé « Kobikisa » (« sauver » en langue lingala), d'un montant de 50 millions de dollars, vise à promouvoir un meilleur accès aux services essentiels de santé pour les populations, et à améliorer le rendement et la capacité du système de santé sur le moyen et long terme.

À l'échelle régionale, près de 200 millions

de dollars ont été déployés à travers le programme Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies ou REDISSE (Regional disease surveillance systems enhancement) pour renforcer la collaboration entre les 16 pays participants en Afrique de l'Ouest et Centrale y compris la République du Congo et offrir une meilleure protection face aux maladies à un demi-milliard de personnes.

Généraliser l'accès aux vaccins

Alors qu'à ce jour 11% seulement de la population congolaise est entièrement vaccinée et que le Gouvernement exige désormais la présentation d'un certificat de vaccination pour accéder aux services publics et circuler dans le pays, nous devons travailler à un meilleur accès aux vaccins. La généralisation de l'accès aux vaccins est essentielle pour éviter de mettre sous pression le système sanitaire ainsi que toute l'économie. C'est pour cela que nous travaillons avec nos partenaires à fournir un appui matériel et un effort de sensibilisation à la vaccination.

Dans le cadre de l'initiative de l'Équipe spéciale de l'Union Africaine pour l'acquisition de vaccins en Afrique (African Vaccine Acquisition Task Team, AVATT), le Groupe Banque mondiale soutient la cam-



pagne vaccinale, y compris l'acquisition de vaccins et la sensibilisation des populations.

Aider les plus vulnérables à se relever des conséquences socio-économiques de la COVID-19

La crise de la COVID-19 n'est pas que sanitaire. Les populations sont également très affectées économiquement. Dans un pays dont 45% de la population a moins de 18 ans et 65% a moins de 30 ans, le chômage qui était déjà prévalent, s'est aggravé avec la pandémie. La flambée des prix des denrées alimentaires a rendu la vie encore plus difficile aux populations déjà durement éprouvées avant la pandé-



mie.

Nous devons nous assurer que la reprise économique ne laisse pas de côté les plus vulnérables. À travers le Projet Lisungi de Riposte d'Urgence à la COVID-19 (PLRUC), près de 207 000 ménages à travers le pays ont déjà bénéficié d'une allocation d'urgence d'un montant de 50 000 FCFA. Le but est de toucher plus de 250 000

l'agriculture, notamment en encourageant l'introduction de technologies pour augmenter la productivité, et la prise en compte des facteurs climatiques et considérations environnementales afin d'accompagner le Congo dans la diversification de son économie.

La Banque mondiale et tous les partenaires de développement doivent également soutenir le secteur privé, sans lequel le développement n'est pas possible. La population congolaise, et la jeunesse en particulier, est très dynamique et créative. Les efforts du gouvernement congolais pour la simplification et la digitalisation de la création d'entreprises vont dans le bon sens et sont à saluer.

Après la mobilisation de toutes les forces vives pour répondre à l'urgence de la pandémie, il est maintenant temps de capitaliser sur les leçons apprises pour orienter le pays sur la voie de la reprise et garantir ainsi un avenir meilleur pour tous.

Contacts :

À Brazzaville :

Armel Samoue, +242 06 809 08 80, asamoue@worldbank.org
Pour plus d'informations, visiter le site : <http://www.banquemonde.org/congo>

Rejoignez-nous sur Facebook :

<https://www.facebook.com/BMAfrique>

Suivez notre actualité sur Twitter :

https://twitter.com/bm_afrique

Retrouvez-nous sur YouTube :

<http://www.worldbank.org/africa/youtube>

Écoutez nos podcasts :

<https://www.banquemonde.org/fr/news/video/2020/04/03/afronomics-a-podcast-series>

ménages au total à travers un financement de 50 millions de dollars.

Diversifier l'économie congolaise et miser sur les ressources humaines

La contraction de l'économie de la République du Congo au cours des deux dernières années a été aggravée par la dépendance au pétrole. Même si les prix du pétrole sont de nouveau à leur niveau d'avant la pandémie, leur volatilité met l'économie congolaise sous une pression constante. Il est donc nécessaire de promouvoir la diversification de l'économie du pays pour limiter les vulnérabilités. C'est pour cela que nous continuons à appuyer les secteurs primordiaux tels que

EGLISE KIMBANGUISTE AU CONGO

Le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele nouveau président délégué

Le nouveau président délégué du collège exécutif national de l'église kimbanguiste en République du Congo, le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele, a été nommé le 6 février dernier par décision du chef spirituel et représentant légal de ladite communauté religieuse, sa divinité Simon Kimbangu Kiangani, et installé dans ses fonctions le 22 février.

La cérémonie d'investiture du nouveau président a eu lieu au Centre d'accueil kimbanguiste du Plateau des 15 ans, dans le 4e arrondissement de Brazzaville, sous le patronage du révérend Georges Etou Mongo, premier suppléant chargé des missions du chef spirituel et représentant légal de l'église kimbanguiste, en présence de plusieurs invités religieux, étatiques et institutionnels. A cette occasion, une messe a été célébrée sur le thème « La mission du serviteur de Dieu » (Ps 25 ; Exode 20 : 1-17).

Après son installation, le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele a remercié le père spirituel Simon Kimbangu Kiangani pour l'avoir élevé à ce titre. « Je tiens d'abord à remercier papa Simon Kimbangu Kiangani qui nous a élevés à ce titre et lui demander de nous combler de sa sagesse, de sa force. Quant au plan de travail, nous avons le plus grand pédagogue qui est papa Diangienda Kuntima qui avait déjà tout programmé: semé, entretenu et construit. C'est un grand programme, c'est même le développement. Nous prô-



Le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele et la nouvelle équipe dirigeante de l'église kimbanguiste du Congo

nerons l'entente. Faire ce que papa Diangienda disait dans le temps, l'amour; le respect des lois puis le travail. C'est tout ce que je peux dire », a-t-il indiqué.

Le collège exécutif national regorge en son sein plusieurs départements, parmi lesquels le département de l'évangélisa-

tion et des missions de l'église ; le département des finances et du budget ; le département de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; le département de la santé...

Outre la nomination du nouveau président délégué du collège exécutif national de l'église kimbanguiste, il y a

eu également d'autres nominations, notamment celles des directeurs nationaux, des membres du collège exécutif puis du secrétariat, des membres du Centre kimbanguiste de Kidzoula dans le Pool, du nouveau responsable de la chorale GGK. Ces promus ont été installés par le deu-

xième suppléant chargé des missions, Joseph Makouka.

Au nom du préfet du département de Brazzaville, Boris Ngandza a remercié les responsables de l'église kimbanguiste pour avoir été associé à la cérémonie d'investiture du nouveau collège exécutif national de cette église en République du Congo. Pour lui, cela témoigne la place et la considération de cette confession religieuse vis-à-vis de la préfecture de Brazzaville.

Né le 19 avril 1960 à Gamboma, dans le département des Plateaux, le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele succède à ce poste au révérend pasteur Benjamin Abialo. Il a occupé plusieurs fonctions ecclésiastique et administrative au sein de l'église kimbanguiste, ayant été, entre autres, directeur départemental premier adjoint de la grande chorale des dirigeants à Brazzaville en 2014; pasteur responsable à la paroisse de Talangaï de 2018 à 2020, et représentant départemental des Plateaux de 2020 à 2022. Le révérend pasteur Ati Okouo Kiyime Mvele est marié et père de six enfants.

Bruno Okokana

EDUCATION

Introduire les langues maternelles dans les programmes d'apprentissage

L'élu du peuple dans la circonscription électorale de Ouenzé III, Romi Oyo, a plaidé, le 21 février à Brazzaville, pour l'introduction des langues maternelles locales dans les programmes d'apprentissage.

L'enseignement d'une langue maternelle et d'une langue non maternelle nécessite la mise en application d'une pédagogie convergente. L'objectif majeur de ce choix consiste à faciliter les apprentissages de base. L'on apprend mieux et plus vite dans une langue qu'on maîtrise.

« C'est l'occasion supplémentaire de se rappeler de l'importance et de la valeur des langues maternelles dans nos Etats qui se définissent par rapport à la colonisation. Aujourd'hui, les études ont mis en évidence les conséquences négatives de ce choix politique sur la qualité de l'éducation et sur la dégradation de l'identité culturelle des jeunes africains en général et congolais en particulier », a indiqué Romi Oyo.

Dans les écoles par exemple, la langue dans laquelle l'enseignement est prodigué joue un

rôle essentiel dans la mesure où la maîtrise de cette langue est la clé pour les processus de communication en classe et, par conséquent, pour la construction des connaissances par les élèves.

« Le meilleur véhicule de l'enseignement est la langue maternelle de l'élève », sout-

naient les experts de l'Unesco, dès les années 1950. Six décennies plus tard, alors que les études mettent en relief une nette amélioration des performances des élèves dans les contextes scolaires bilingues, l'introduction des langues nationales à l'école demeure toujours complexe en Afrique.

L'enseignement dans les langues véhiculaires, héritées des anciennes colonies, y est largement prédominant. Une certaine idée du prestige de la langue véhiculaire et le manque de moyens pour répondre aux besoins de l'éducation bilingue ralentissent fortement le processus.

« Avec la mondialisation nous devons aller plus loin pour conserver notre identité linguistique. Chanter en langue locale suscite de la sympathie. Aussi, l'introduction des langues maternelles dans les programmes d'apprentissage devrait être envisagée par les pouvoirs publics. Les langues maternelles congolaises sont pour la majorité encore orales et court le risque de disparaître. Il appartient aux experts linguistes et à la société civile de poser les bases d'un enrichissement de nos langues maternelles locales », a plaidé Romi Oyo.

Signalons que la diversité culturelle du Congo est très riche car le pays compte soixante quatorze ethnies et quatre cent cinquante langues maternelles. Avec cette richesse, le Congo peut développer une littérature écrite.

Fortuné Ibara



Les lycéens en train de suivre la communication de Romi Oyo/Adiac



AVIS DE PRE-QUALIFICATION POUR LA SELECTION DES FOURNISSEURS DE MATERIEL ET EQUIPEMENTS DU CENTRE MULTISERVICES DE VALORISATION DES BIO RESSOURCES (CMVB)

1. Contexte et objet

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MESRSIT) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre du projet intitulé « Appui à la Modernisation de l'Enseignement Supérieur (AMES) ». Dans ce cadre le MESRSIT compte utiliser une partie de ces fonds en vue d'effectuer les dépenses relatives à l'acquisition et à l'installation du matériel et des équipements du Centre Multiservices de Valorisation des Bio-ressources (CMVB) qui sera construit sur le site de l'université Marien NGOUABI (UMNG). L'objet du présent avis de pré-qualification est de présélectionner des fournisseurs disposant des capacités nécessaires pour fournir, installer le matériel et les équipements du CMVB et former les utilisateurs à leur usage.

Le marché est composé de deux lots :

- Lot N°1 : Matériel et équipements des laboratoires;
- Lot N°2 : Matériel et équipements de la halle technologique.

Les listes du matériel et des équipements seront annexées au dossier d'appels d'offres qui sera transmis aux fournisseurs retenus sur la liste restreinte.

A titre indicatif et pour mieux comprendre le type de matériel et d'équipements à fournir et à installer, vous trouverez ci-dessous la structuration du CMVB :

- Une halle de technologie équipée de pilotes à petite échelle permettant la transformation, la stabilisation et le conditionnement des matières premières d'origine biologique correspondant aux principales spéculations existant au Congo;
- Un laboratoire d'analyses physico-chimiques;
- Un laboratoire d'analyses microbiologiques;
- Un laboratoire d'analyses sensorielles;
- Un local technique et un local de stockage;

Il s'agit donc d'un bâtiment contenant une halle de technologie et des laboratoires dédiés à la transformation des bio-ressources et qui possède 3 vocations :

- L'appui aux enseignants chercheurs pour des activités de recherche;
- L'appui aux formations agroalimentaires de l'UMNG via des travaux pratiques pour ses étudiants;
- L'appui aux filières locales avec la prestation de petite production.

S'agissant de l'appui aux filières locales, les produits ciblés par le CMVB sont les suivants :

- Fruits et légumes (jus, confitures, produits séchés, coulis, conserves, gelées, marmelades);
- Produits céréaliers (farines, biscuits, pain, pâte, aliment de bétail);
- Produits carnés (séchage, fumage, conserve, saucisse...);
- Tubercules (farine, séchage, gâteaux...);
- Produits oléagineux (huiles, fruits séchés, tourteaux...);
- Fermentation et distillation (boissons alcoolisées, bière, huiles essentielles);

- Produits laitiers (lait pasteurisé, yaourts).

Les fournisseurs intéressés devront fournir la preuve de leur capacité à fournir et installer ce matériel et ces équipements.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si le Candidat est constitué en Groupement, le dossier doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous traitants.

Les références et qualifications des Sous traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

2. Méthode de sélection et d'établissement de la liste restreinte

Le MESRSIT invite les fournisseurs spécialisés à transmettre leurs dossiers de pré-qualification de manière individuelle ou en groupement dûment constitué, pour la réalisation de cette prestation.

Le Ministère dressera une liste restreinte de six (6) fournisseurs maximum par lot, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour la réalisation de cette prestation. Le candidat finalement retenu sera recruté suivant la méthode d'évaluation telle que définie à travers le DAO.

Les critères d'établissement de cette liste restreinte sont :

- Qualification du candidat, expérience et capacité financière (Nature des activités et nombre d'années d'expérience dans la fourniture du matériel décrit ci-dessus) – 50 points;
- Qualité et pertinence des références présentées à l'appui de la candidature au regard de leur similarité avec les prestations envisagées – 50 points.
- Remplir les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD, qui sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers », disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

3. Contenu du dossier de candidature

Le dossier de présentation de candidature doit être de dix (10) pages A4 recto / verso maximum police taille 10 minimum (hors documents justificatifs administratifs, et fiches références). Il comprendra notamment :

- Une présentation du candidat ou de chaque membre du groupement faisant ressortir le nombre d'années d'expérience dans la fourniture du matériel spécifié ci-dessus;
- En cas de groupement, une note de présentation du

fonctionnement du groupement permettant d'identifier le mandataire du groupement et son/ses cotraitant(s) et les rôles pressentis de chacun ;

-Les chiffres d'affaire des deux dernières années, ainsi que les chiffres d'affaires spécifiquement pour des prestations similaires (fournir les informations pour chaque société membre du Groupement le cas échéant) ;

-Les marchés similaires obtenus au cours des cinq dernières années;

-L'existence d'un service après-vente et son fonctionnement ;

-La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale de l'AFD, figurant en annexe des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers » disponible sur le site internet de l'AFD www.afd.fr, signée par un représentant dûment habilité du candidat (la preuve de l'habilitation du signataire est à fournir).

4. Informations complémentaires sur l'Avis de pré-qualification

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse suivante : 2ème étage de la grande bibliothèque universitaire dans l'enceinte de la Présidence de l'Université Marien NGOUABI, projet AMES et aux heures suivantes : Du lundi au vendredi de 8 heures à 15 heures 30 minutes ; ou contacter Madame Justine MARTIN ou Monsieur Alan MAFOUTA aux adresses mail respectives suivantes : justine.martin@expertisefrance.fr, alan.mafouta@expertisefrance.fr.

5. Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature doit être rédigé en langue française, établi en trois exemplaires : un (01) original et deux (02) copies et une copie en version électronique sous clé USB.

Le dossier de candidature devra être déposé sous pli fermé à l'adresse ci-après : 2ème étage de la grande bibliothèque universitaire dans l'enceinte de la Présidence de l'Université Marien NGOUABI, dans les bureaux du projet AMES au plus tard le 11 Avril 2022 à 12h00 min (heures locales GMT) et devra porter la mention suivante « Avis de pré-qualification – fourniture et installation du matériel et des équipements des laboratoires et de la halle technologique du CMVB ».

6. Ouverture des plis

Les plis seront ouverts le 15 Avril 2022 à 10h00min (heures locales GMT), dans les bureaux du projet AMES situés au 2ème étage de la bibliothèque universitaire de l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville.

Les candidats resteront engagés par leur manifestation d'intérêt pour un délai minimum de six (06) mois à compter de la date de remise des dossiers.

Le MESRSIT se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent Avis de pré-qualification.

Le Point focal Projet AMES

Jocelyne DHELLOT

COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

L'Arpce veut élever le Congo au rang des cinq pays africains leaders

Le directeur général de l'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (Arpce), Louis Marc Sakala, a présenté le 19 février à l'Université Denis-Sassou-N'Gusso, dans la commune de Kintélé, la structure qu'il dirige, les métiers du numérique et l'opportunité de faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des postes et des communications électroniques.

L'initiative intègre la relation université-entreprise-étudiant qui a des priorités s'imposant toutefois sur la diffusion et le transfert des connaissances, le soutien à la recherche fondamentale ainsi que la formation des compétences.

C'est sur le thème « La présentation de l'Arpce et des métiers des secteurs régulés » que le directeur général de l'Arpce a animé la conférence-débat en présence du président de l'Université Denis-Sassou-N'Gusso, le Pr Ange Antoine Abena, du corps enseignant et des étudiants.

Le patron de l'autorité de régulation a présenté non seulement son institution mais aussi les secteurs régulés, à savoir les postes et les communications électroniques. Il a annoncé que « faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains leaders des postes et des communications électroniques est la vision de l'Arpce ». Exposant l'agence face aux étudiants, il a fait savoir que sa mission est d'accompagner l'inclusion du numérique dans tous les secteurs du pays, en réduisant la

facture numérique au sein de la population et en étant le garant des services, le promoteur du développement et des innovations technologiques. Cette mission, a-t-il dit, se décline en cinq axes, entre autres, les missions générales, la garantie des services aux usagers et l'encadrement de l'activité des opérateurs.

Pour permettre à l'Arpce de mener à bien ses nombreuses et délicates missions au profit de l'Etat, des opérateurs des secteurs régulés et des consommateurs des postes et des communications électroniques, le législateur lui a conféré un large spectre de pouvoirs à la faveur de la loi n°9 de novembre 2009 qui met en place le Fonds pour l'accès au service universel des communications électroniques.

Ladite structure assure les fonctions d'organe de gestion dudit fonds, grâce auquel plus d'une centaine de milliers de Congolais ont désormais accès aux produits et services de téléphonie mobile. L'Arpce est un acteur-clé du numérique dans le



Une vue des participants Adiac

pays. La structure entreprend et soutient plusieurs initiatives dont le Forum numérique Congo, organisé par le Guichet unique des opérations transfrontalières, le salon international des nouvelles technologies "Osiane", organisé par l'association Pratic, et le centre d'excellence aux Tic Yekolab, avec JCertif. « Parallèlement, des dizaines de milliers d'élèves et étudiants bénéficient d'un accès libre et gratuit aux ou-

tils informatiques, grâce aux salles multimédias installées dans plus d'une dizaine d'établissements scolaires et universitaires du pays. Dans sa vision de faire entrer le Congo dans le top 5 des pays africains, l'Arpce place au centre de son action l'homme, qui est la ressource la plus importante de toute entreprise, pour atteindre ses objectifs », a commenté Louis Marc Sakala.

La conférence-débat organisée est pour le président de l'Université Denis-Sassou-N'Gusso, le Pr Ange Antoine Abena, la promotion de la diffusion et le transfert des connaissances, le soutien à la recherche fondamentale ainsi que la formation des compétences. Ainsi, il a convié les étudiants à « profiter de cet échange pour s'élever et devenir les lumières que le pays tout entier attend ».

Fortuné Ibara

COMMUNIQUE

Dans le but de publier la liste des intermédiaires du marché congolais des assurances, exercice 2022 ;

Le Directeur des Assurances, près la Direction Générale des Institutions Financières Nationales (DGIFN), demande à ces derniers de se conformer, au plus tard le 31 mars 2022, aux prescriptions suivantes :

-Article 524 du code des assurances en ce qui concerne la garantie financière ;

-Article 537 du code des assurances, relative à la souscription de l'assurance responsabilité civile professionnelle ;

-L'arrêté n° 11783/MFBPP/CAB du 15 novembre 2016, portant sur le capital social minimum requis de F CFA 15 000 000.

Tout intermédiaire qui ne remplira pas ces conditions ne sera pas éligible sur cette liste.

Fait à Brazzaville, le

Le Directeur des Assurances

Elvis Camille de Monique NZEINGUED

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI à VENDREDI (9h-17h) et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la Tradition à la Modernité

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Gusso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo.

ROTARY CLUB POINTE-NOIRE DOYEN

Une soirée caritative pour récolter des fonds

Des enchères concernant des œuvres d'art mises à disposition par des donateurs ont récemment eu lieu à Pointe-Noire, au cours d'une soirée caritative, sur le thème du carnaval. L'argent collecté servira à financer des actions du Rotary Club Pointe-Noire Doyen en faveur des personnes démunies et des communautés de la ville. Des actions ayant un impact durable, a précisé la présidente 2021-2022 de ce club, Florence Roch-Dehorter, le 22 février aux Dépêches de Brazzaville.

Huit œuvres au total ont été vendues au cours de la soirée qui s'est déroulée le 18 février à l'hôtel Elais, en présence de l'adjoint du gouverneur du district à Pointe-Noire, Marc Grégoire. Il s'agit d'un tableau de Ségolène Guyon, épouse de rotarien; de quatre marottes Kébé Kébé de Yves Dubois (issues de sa collection privée), d'un service à café réalisé à la main par Isabelle Mauro et deux œuvres du photographe Robert Nzaou.

Les enchères ont permis au Rotary Club Doyen (RCDoyen) de collecter une somme de près de 2 000 000 FCFA qui servira à financer différentes actions, parmi celles qui ont été présentées au cours de la soirée par Florence Roch-Dehorter, présidente 2021-2022 de ce club dont le mandat est placé sur le thème annuel du Rotary International: «Servir pour changer des vies». L'argent collecté servira notamment à la fabrication des tricycles que le club distribue chaque année (pour contribuer à la lutte contre la poliomyélite) ainsi qu'au financement de forage d'eau, de bourses d'études et autres. Sur ce dernier point, la présidente 2021-2022 a indiqué que six jeunes sont en stage à l'hôtel Elais, afin de compléter leur processus de professionnalisation. Ainsi chacun des membres du RCDoyen contribue, à son échelle, à servir pour changer des vies. A cela, il faut ajouter le programme «Les baguettes solidaires» destiné à fournir, gracieusement et chaque semaine, du pain à certains orphe-



linats et ONG de la place, comme le Samu social.

Le RCDoyen organise aussi des collectes de produits alimentaires, de jouets et de livres qui sont ensuite redistribués dans les orphelinats et auprès d'organisations caritatives de la région ponténégrine. Il travaille avec l'ONG Renatura dans le cadre de la sensibilisation sur la protection de l'environnement et organise des conférences sur diverses thématiques, notamment l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes de la région.

La vente aux enchères a marqué

la relance des soirées de gala annuelles que le RCDoyen n'a pu organiser depuis deux ans en raison de la pandémie. Elle a donc constitué une belle occasion de renouer avec cette tradition du club. «Depuis deux ans, nous n'avons pas pu faire notre gala annuel. Cette année, comme les mesures ont été un peu assouplies, nous avons décidé de nous retrouver ici, en plein air, dans le respect des mesures, afin de collecter un peu d'argent pour recréer du lien et financer nos prochaines actions. D'autres personnes ont

La photo de famille lors de la soirée. DR donné sans forcément acheter», a expliqué Florence Roch-Dehorter.

«Servir pour changer des vies» avec un impact durable

Outre les membres du RCDoyen, la soirée a connu la présence des membres d'autres Rotary club, tant de Pointe-Noire avec les Amis de Ndjin-Ndji, que de Brazzaville, avec l'ancien Gouverneur du District et sa famille rotarienne. Tous se sont dits satisfaits de la soirée animée par Frédéric Breyton, membre du RCDoyen de Pointe-Noire, et de leur participation active, dans une

ambiance amicale, à la collecte d'argent qui servira aux œuvres de bienfaisance.

Cela, pour répondre au thème «Servir pour changer des vies», mais changer des vies d'une manière durable, a précisé Florence Roch-Dehorter. «Par exemple, quand on finance les études d'un jeune qui sort de la rue, l'impact est que ce jeune va travailler; créer sa petite entreprise et pouvoir nourrir sa famille, et ce, même dans des moments difficiles comme cela a été le cas durant le confinement. Nous recherchons un impact durable, pour chacune des actions que nous menons ensemble», a-t-elle expliqué.

Au cours de la soirée, il a aussi été fait une présentation du message de la prochaine présidente du Rotary International.

Vieux de plus de 60 ans, le Rotary Club Doyen est une association qui compte vingt-huit membres actifs, des sympathisants, des donateurs engagés. Pour agir, il s'appuie sur un bureau de trois personnes, d'un comité en charge du fonctionnement et des actions, et tout cela bénévolement, en complément des activités professionnelles de chacun. La ville océane dispose d'un deuxième club, un peu plus jeune et tout autant engagé, baptisé Rotary Club Ndjin-Ndji. Et un troisième devrait bientôt voir le jour, a confié Florence Roch-Dehorter, dont le mandat prendra fin le 30 juin prochain.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



OUVERTURE DES LIGNES

ETOUMBI - KELLE & ETOUMBI - MBOMO!!

après une interruption momentanée de la ligne Etoumbi - Kelle, votre transporteur vous annonce la relance et l'ouverture du tronçon Etoumbi - Mbomo



Brazzaville

ETOUMBI - KELLE

tous les

MARDIS

SAMEDIS



Brazzaville

ETOUMBI - MBOMO

tous les

JEUDIS

www.oceandunord.com

contact@oceandunord.com

Phones: 05 728 88 33 / 06 587 44 60

Direction Brazzaville: 01, rue Ango av de la tsimé Mikalou.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LANGUE MATERNELLE

Marcel Poaty reçoit le Prix Joseph Tchiamas

Pour sa précieuse contribution à la promotion et la valorisation de la langue vili, Marcel Poaty a reçu le 22 février, au musée Cercle africain, le trophée Joseph-Tchiamas pour la promotion des langues maternelles décerné chaque année à l'occasion de la Journée internationale de la langue maternelle.

Célébrée sur le thème « L'emploi de la technologie pour l'apprentissage multilingue : défis et opportunités », la Journée internationale de la langue maternelle, organisée conjointement par la direction départementale du Livre et de la Lecture publique de Pointe-Noire et la Fondation musée Cercle africain, avec l'appui des différents partenaires, a été marquée par la présentation des différents exposés en lien avec l'événement.

«Moment particulier de sensibilisation de notre population sur l'importance des langues maternelles afin de l'amener à les aimer et à les pratiquer et la nécessité pour les pouvoirs publics de s'investir dans la valorisation de ces langues, cette journée, à travers son thème annuel, réaffirme la nécessité et l'importance de discuter sur le rôle potentiel de la technologie pour faire progresser l'éducation multilingue et soutenir le développement d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité pour tous », a dit Alphonse Chardin Kala, directeur départemental du Livre et de la Lecture publique de Pointe-Noire. Il a ajouté que pour l'Unesco, la technologie a la capacité de relever certains grands défis de l'éducation



Marcel Poaty s'exprimant après avoir reçu son prix / Adiac

aujourd'hui, accélérant les efforts visant à garantir la possibilité d'un apprentissage tout au long de la vie, équitable et inclusif pour tous s'il est guidé par les principes fondamentaux d'inclusion et d'équité. L'éducation multilingue fondée sur la langue maternelle est un élément clé de l'inclusion dans l'éducation. «La technologie peut fournir de nouveaux outils à cet effet ; en nous permettant, par exemple, d'enregistrer et de conserver des langues qui n'existent parfois que sous la forme orale ; en facilitant

leur diffusion et leur analyse, en un mot, en faisant des parlars locaux un patrimoine partagé. Mais avec le risque d'uniformisation linguistique que porte internet, il faut aussi prendre conscience que le progrès technologique ne restera au service du plurilinguisme qu'aussi longtemps que nous veillerons », a dit Audrey Azoulay, directrice générale de l'Unesco dans son message annuel sur la journée, lu par Fabien Obongo, directeur départemental des Arts et Lettres de Pointe-Noire.

Cette approche a été également partagée par Sosthène Kavada, de la Société internationale de linguistique Congo qui a développé le thème « L'emploi de la technologie pour l'apprentissage multilingue: défis et opportunités ». «L'organisation clanique chez les Loango», thème exposé par Frédéric Pambou, directeur du Centre d'études et de civilisations Loango, a aussi édifié l'auditoire sur l'immensité des valeurs à préserver, tout comme le thème « Les origines congolaises des Doualas au Cameroun » par

le consul du Cameroun à Pointe-Noire, représenté à l'activité par Robert Bonny, agent administratif intérimaire.

Les échanges et débats autour de la langue maternelle ont confirmé plus que jamais l'impérieux devoir de faire la promotion et de valoriser cette langue. L'apprentissage, l'alphabétisation en langue, la pratique, la formalisation et la standardisation des langues...autant de défis à relever pour que le plurilinguisme devienne véritablement un avantage et un atout pour le développement des pays par la circulation fluide des idées, des produits culturels ou des contenus éducatifs, ont reconnu les différents intervenants.

Signalons que Marcel Poaty, récipiendaire du Prix Joseph-Tchiamas, a été d'un grand apport dans la dernière phase de la rédaction du dictionnaire français-vili paru aux Editions l'Harmattan, en 2008. Il est aussi impliqué depuis dix ans dans le projet vili porté la Société internationale de linguistique Congo. « Ce prix que je viens de recevoir constitue un encouragement pour moi et cela veut dire que l'on doit continuer de travailler dans le même sens, il faut aller de l'avant », a-t-il conclu.

Hervé Brice Mampouya



AVIS DE RECRUTEMENT NO. 22_RFGS_173463



Objet:

RECRUTEMENT DU PERSONNEL DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERVENANT DANS LA SANTÉ AU CONGO (POSCO)

Date de l'appel d'offres : 23 février 2022

Date de clôture 09 mars : 2022 à 12 heures

1.Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Dans le cadre de la mise en œuvre du volet renforcement du système communautaire de la subvention actuelle NMF3, il a été mis en place une Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans la santé au Congo (POSCO) qui dispose entre autres d'un Secrétariat Permanent.

De ce fait, la POSCO cherche à recruter le personnel de son Secrétariat permanent afin de rendre celui-ci opérationnel.

2.Informations sur les postes à pourvoir

Lieu d'affectation : Brazzaville

Type de contrat : Contrat à durée déterminée

Durée : Un an renouvelable et sera assortie de 03 mois d'essai sur la base des résultats.

3.Qualifications requises

Poste n°1 : Coordonnateur :

- Diplôme supérieur (BAC+3) dans le domaine des sciences sociales ou un autre domaine connexe ;
- Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle pertinente avec de plus en plus de responsabilités, dans la gestion des projets de santé communautaire ou de développement ;
- Avoir une bonne connaissance en santé communautaire ;
- Expérience dans la conception de projets et l'éla-

laboration de documents de projet. Expérience en rédaction de contenu pour les documents de projet,...

Poste n°2 : Analyste des données :

-Diplôme universitaire (Bac + 3), de préférence en suivi-évaluation ou un autre domaine connexe ;

-Connaissance approfondie des principes et des approches de suivi, évaluation, conduite des enquêtes, redevabilité envers les bénéficiaires tels que les bailleurs, documentation des leçons apprises et promotion de l'apprentissage dans des programmes humanitaires et de développement ;

-Expérience d'analyse des données solides, y compris l'expérience avec les méthodes qualitatives et quantitatives, la conception de bases de données et l'utilisation d'un ou des logiciels appropriés ;

-Minimum de trois à quatre ans de responsabilité progressive dans le Suivi-Evaluation, de préférence pour les programmes humanitaires ou de développement,...

Poste n°3 : Secrétaire Comptable :

-Diplôme universitaire, au moins un BAC+2 en Finance et Comptabilité ou diplôme équivalent ;

-Au moins 3 ans de pratique comptable et de gestion de trésorerie ;

-Bonnes connaissances en informatique et système d'information de gestion des organisations ;

-Expérience souhaitée en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou dans un projet ou programme de santé communautaire,...

Pour plus de détails concernant les qualifications requises et autres informations, les candidats intéressés à cet avis de recrutement peuvent retirer les termes de référence au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique CG_HR@crs.org



AVIS DE RECRUTEMENT NO. 22_RFGS_174410



Objet

RECRUTEMENT DE 12 SUPERVISEURS DEPARTEMENTAUX DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA PLATEFORME DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE INTERVENANT DANS LA SANTÉ AU CONGO (POSCO)

Date de l'appel d'offres : 23 février 2022

Date de clôture : 09 mars 2022

1.Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Dans le cadre de la mise en œuvre du volet renforcement du système communautaire de la subvention actuelle NMF3, il a été mis en place une Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans la santé au Congo (POSCO) qui dispose entre autres d'un Secrétariat Permanent.

De ce fait, la POSCO cherche à recruter 12 Superviseurs départementaux afin de rendre ce Secrétariat permanent opérationnel.

2.Informations sur les postes à pourvoir

Lieu d'affectation : Chefs-lieux des 12 départements du Congo (01 par département)

Type de contrat : Contrat à durée déterminée

Durée : Un an renouvelable et sera assortie de 03 mois d'essai sur la base des résultats.

3.Processus de soumission

a) Pour les candidats de Brazzaville :

Secrétariat de CRS, sis près de l'école Remo, Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique ou par mail à l'adresse CG_HR@crs.org avec le titre du poste comme objet du message "Recrutement au poste de ... (titre du poste et département concernés)".

b) Pour les candidats des autres départements:

Sièges de chaque antenne départementale des Sous-récepteurs (SR) de CRS des 11 autres départe-

ments y compris Pointe-Noire. Les numéros de téléphones des chefs d'antennes des SR de CRS sont dans les TDR à retirer au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique CG_HR@crs.org :

4. Qualification requise

-Avoir un diplôme supérieur (à partir du BAC) ou un certificat en gestion des projets avec au moins 3 ans d'expérience ou être titulaire du BEPC et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'animation et supervision en santé communautaire ;

-Avoir une expérience pratique dans l'appui technique ou dans la collaboration avec des acteurs de la santé et des acteurs communautaires dans le domaine de la santé ;

-Avoir une expérience et/ou des aptitudes dans le transfert de compétences aux acteurs des organisations à base communautaire (OBC) dans le cadre de la lutte contre le Sida, la Tuberculose et le paludisme ;...

NB : Seuls les agents associatifs œuvrant dans les associations membres de la Plateforme des organisations de la société civile intervenant dans la santé au Congo (POSCO) sont autorisés à postuler ou éligibles aux postes de superviseurs départementaux. Les candidatures des personnes non-membres des associations de la POSCO seront systématiquement rejetées. Les candidatures féminines et celles de personnes vivant avec le VIH ou émanant de populations clés/vulnérables sont fortement encouragées.

Pour plus de détails concernant les qualifications requises et autres informations, les candidats intéressés à cet avis de recrutement peuvent retirer les termes de référence au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique CG_HR@crs.org.

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

L'AS Otohô n'a pas appris de ses erreurs

L'AS Otohô a été tenue en échec 1-1, le 23 février au stade des Martyrs de Kinshasa, par le Coton sport de Garoua, en match comptant pour la deuxième journée de la phase de poules de la Coupe africaine de la Confédération.

Hervé Ngomo a donné l'avantage au Coton sport à la 67e mn. Junior Makiéssé, entré en jeu, lui a répondu à la 74e. L'AS Otohô aurait pu l'emporter dans les ultimes minutes de la rencontre. Malheureusement, la frappe de Domi Massoumou, lui aussi entré en cours de jeu, s'est écrasée sur le montant. Ce manque de réussite a symbolisé toutes les difficultés des joueurs de l'AS Otohô à se montrer très efficaces devant les buts.

L'équipe championne du Congo aura certainement des regrets à nourrir à l'issue de cette rencontre. Elle a dominé de la tête aux épaules les quarante-cinq premières minutes en se procurant une montagne d'occasions de buts sans pourtant les exploiter à bon escient.



Néanmoins, le représentant congolais, qui reste dernier de son groupe avec un petit point, conserve encore ses chances de qualification dans le groupe C dominé par le club égyptien d'Al Masry (quatre points), le Tout puis-

sant Mazembe (trois points) et le Coton sport de Garoua (deux points). Toujours dos au mur après les deux premières journées, l'AS Otohô devrait à tout prix l'emporter le 27 février à Kinshasa lors de la réception d'Al Masry,

L'AS Otohô se complique la tâche Adiac le leader du groupe, pour ne pas compromettre ses chances de qualification pour les quarts de finale. Lors de la deuxième journée, faut-il le rappeler, Al Masry avait battu le TP Mazembe 2-0. « C'est un mini champion-

nat et rien n'est perdu. On va jouer notre chance à fond car, si on était réaliste on aurait pu l'emporter. On a eu beaucoup d'occasions que nous n'avons pas pu marquer. Nous travaillons, nous proposons, c'est aux joueurs de les appliquer sur le terrain. Quel que soit le match que nous allons jouer, nous aurons des occasions, il faut juste les mettre au fond », a commenté Alou Badra Diallo, le coach de l'AS Otohô après la rencontre. « On ne peut pas jouer une compétition internationale sans championnat. Je sais que la mayonnaise tarde encore à prendre mais le grand Coton reviendra certainement », a ajouté Souleymanou Aboubakar, l'entraîneur de Coton sport de Garoua.

James Golden Eloué

TROPHÉES DES MÉDIAS AFRICAINS

Les professionnels édifiés sur les fake news

Les professionnels des médias africains ont échangé, le 23 février à Brazzaville, sur le thème « La presse à l'ère du numérique et des réseaux sociaux », lors des journées scientifiques organisées en prélude à la cérémonie de remise des trophées des médias africains aux meilleurs présentateurs des journaux parlés et télévisés.



La recompense aux meilleurs journalistes africains interviendra le 25 février à Brazzaville. Les communications données dans le cadre de cette cérémonie ont été axées sur différents sous-thèmes : éthique et déontologie à l'ère de l'internet et des réseaux sociaux ; l'homme politique face aux réseaux sociaux ; comment lutter contre les fake news ; l'état de la presse en Afrique francophone et bien d'autres.

L'expert en intelligence artificielle, Jean Claude Nkou, en développant le premier sous-thème, a souligné la spécificité du métier du journalisme. Selon lui, ce métier est exercé par tout individu en fonction de ses atouts. Actuellement, a-t-il poursuivi, le métier est confronté à des problèmes de désinformation,

de manipulation, de matériel et bien d'autres.

En effet, il a exhorté les présentateurs des journaux à s'investir et à s'approprier les nouveaux canaux d'information et à maîtriser les codes du réseau social en vue de la crédibilité du métier. Les communicateurs doivent aussi parler des réalités africaines.

Monulpe Bosso, journaliste à une chaîne de télévision en République démocratique du Congo, pour sa part, a évoqué la responsabilité de ses confrères et consœurs à relayer les fake news qui ne sont que des manipulations des opinions. Le but des fake news est de scandaliser, déstabiliser ou véhiculer des informations à des fins concurrentielles, a-t-il indiqué.

Les professionnels des médias africains Adiac

Il les a édifiés, à cette occasion, sur le fonctionnement et les méthodes de détection des fake news. Son invite a porté sur l'exercice d'observation, la vérification des sources d'information, le décryptage des images afin d'éviter les intox.

Pour le président du Réseau panafricain, Adrien Wayi Lewy, les discussions entre les professionnels des médias ont été un moment d'échange et de partage des expériences. De son côté, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication, Philippe Mvouo, a exhorté les présentateurs des journaux parlés et télévisés à ne pas avoir peur des manipulations et mercenariats journalistiques des réseaux sociaux.

Lydie Gisèle Oko

MUSIQUE

La 61^e édition de Gala dynastie distinguera Joyce N'sana

L'artiste congolaise, Joyce N'sana, figure parmi les finalistes des Prix médias dynastie et du Gala dynastie.



La date limite des votes était fixée au 20 février. Dans la foulée, le verdict du vote Black au 438-701-1188 sera livré le 5 mars prochain en présentiel. L'artiste congolaise nommée informe son public en ces termes : « Nous sommes fières de vous annoncer cette nomination de Joyce N'sana au Gala dynastie, dans la catégorie «Artiste ou groupe musique du monde de l'année» ». Le Gala dynastie se déroulera le 5 mars prochain et sera présenté en clôture des festivités dévoilant le mois de l'histoire des Noirs. Ce rendez-vous musical unique en son genre au Québec vise à récompenser les personnalités issues des communautés noires qui s'illustrent dans les domaines des arts et de la culture et dont les réalisations sont reconnues. Avant cette distinction attendue, Joyce N'sana sera en prestation le 27 février au Théâtre Paradoxe, dans le cadre de la soirée Prix Médias dynastie. Joyce N'sana est la voix de l'Afrobluehop.

La petite femme à grande voix, connue entre autres pour son reggae, présente une musique qui est un mélange unique d'Afro-blues et de Hip-hop. Elle est la nouvelle Révélation Radio-Canada 2021-2022. Partie du Congo à l'époque d'un contexte de troubles, elle livre un message clair et déterminé, en propageant un art de paix.

Marie Alfred Ngoma